

**OBJET :
ADHÉSION A
L'ASSOCIATION
OPENDATA
FRANCE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 04.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **18 AVR. 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

Par délibération N°2014-98 du 10 mars 2014 relative au plan d'action « Ville Numérique » et par délibération N°2016-248 du 20 septembre 2016 relative à la convention avec la Préfecture de Région dans le cadre du projet Opendata Lab, la Ville a décidé de s'inscrire dans la démarche Opendata.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la loi République Numérique du 7 octobre 2016 prévoit que l'ouverture des données publiques s'applique dorénavant à toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants pour toutes les données non protégées produites dans le cadre d'un service public.

La ville de Castelnaudary a décidé de s'inscrire dans cette démarche qui va nécessiter conseils et appuis techniques.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à l'association Opendata France qui assure la promotion de ce programme notamment avec le soutien du Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP).

Cette association produira des supports pédagogiques, mettra à disposition des cadres pour la publication de jeux de données normalisés et partagera avec les acteurs locaux les meilleures pratiques d'accompagnement et d'animation. Au-delà de ce projet, Opendata France a également pour mission d'impulser des actions pour une meilleure gouvernance territoriale des données entre les acteurs publics et privés.

Par ailleurs, il est proposé de désigner M. Denis BOUILLEUX comme représentant de la commune au sein de l'association.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'association Opendata France pour un montant annuel de 400€.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017, Art 6558, autres contributions obligatoires.

DÉSIGNE M. Denis BOUILLEUX pour représenter la collectivité auprès de Opendata France.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 avril 2017.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
18 AVR. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
12 AVR. 2017
Par publication le :
18 AVR. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE
Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 12/04/2017
N°011-211100763-20170410-2017-81-DE